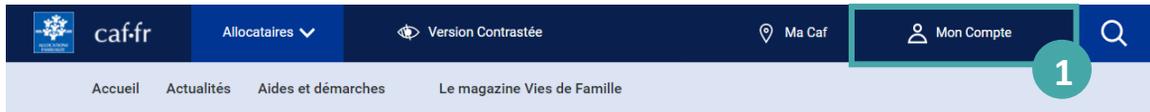


Tous les 3 mois, je dois déclarer mes ressources si je bénéficie du Revenu de solidarité active (Rsa). Je peux le faire sur caf.fr et sur l'appli mobile Caf – Mon Compte.

Où déclarer mes ressources trimestrielles ?



- 1 Sur la page d'accueil du site, dans la barre de menu bleue, je clique sur l'icône **Mon Compte**.



- 2 Une fois connecté à mon espace, dans la rubrique « **Mes paiements et mes droits** », je clique sur « **Mes ressources** » puis sur « Déclarer ».

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement
le 05/10/2020
131,95 €
Voir le détail >

Mon quotient familial ⓘ : **2149€**

Télécharger ma dernière attestation

Télécharger mon relevé de compte de septembre

Comment déclarer mes ressources trimestrielles ?



Je dois **valider mon profil** avant de commencer ma déclaration. Si les informations connues par ma Caf ne sont pas exactes, je dois les mettre à jour.

Bienvenue **STEPHANE BAUDE**

Retour à l'accueil

Dernière connexion le 15/03/2017 à 21:04

Conditions d'accès Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires

Clickiez pour modifier vos réponses

Ma Situation
• Ma Situation

Ressources	Février 2017	Mars 2017	Avril 2017
Salaires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Revenus non salariés (hors capital/montant brut)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Indemnités chômage	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pensions alimentaires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

+ Déclarer d'autres ressources

- 1 Selon ma situation, je dois déclarer :
 - mes ressources,
 - celles de mon conjoint,
 - et de mes enfants de plus de 14 ans.

Je déclare les salaires, indemnités chômage, pensions alimentaires, stages ou formations rémunérées, revenus du patrimoine...

- 2 Si je n'ai reçu aucun revenu, je coche la case « Aucune ressource perçue ».

Je déclare ce que j'ai perçu « sur le mois ». Si mon salaire de février est payé sur mon compte bancaire en mars, je dois le déclarer sur le mois de mars.

Je dois déclarer le montant net social déjà indiqué sur mon bulletin de salaire et progressivement sur mon relevé de prestations (pour les pensions de retraite, les allocations chômage, les prestations sociales, les indemnités journalières de sécurité sociale).

Si le montant net social n'apparaît pas, j'indique le montant net à payer avant retenues pour prêts, saisies et avant prélèvement à la source.



Comment vérifier ma déclaration de ressources ?

À la fin de ma déclaration, un **récapitulatif** des informations saisies s'affiche.

En cliquant sur « **Valider** », ma déclaration est directement transmise à ma Caf.

MES RESSOURCES	
Ressources annuelles	Ressources trimestrielles
Décembre 2017	ESTELLE ACHOUR
Novembre 2017	• Salaires 1200 €
Octobre 2017	
Septembre 2017	
Août 2017	
Juillet 2017	

Je peux retrouver mes ressources trimestrielles déclarées dans la rubrique **Consulter mes ressources**.